

Problématique de la cohabitation réfléchie en présence de grands prédateurs dans les différentes phases de dispersion en France



Les constats :

Il y a **quatre espèces distinctes de prédateurs** (hors mésoprédateurs connus) qui engagent des phases de dispersion sur nos territoires depuis les années « soixante » vers les régions de l'ouest. Le lynx boréal (*Lynx lynx*, 150 individus environ), présent en **Corrèze et dans l'Aube**, deux sous-espèces du loup, *Canis lupus italicus* présent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national et *Canis lupus lupus* (loup gris commun à différencier du loup de souche « italienne », 580 individus d'après les modèles dont les résultats sont à relativiser) détecté sur 5 axes de dispersion définis. (présence établie sur **15 départements dont la Vienne récemment** concernant le loup « vulgaire »). Une nouvelle espèce de canidé présente également les mêmes phénomènes de dispersion (sur les mêmes axes que le loup gris) depuis 2013 (première détection dans le Jura). *Canis aureus* (le Chacal doré) est présent sur la façade Est jusque dans les Pyrénées orientales mais également en Corrèze (**où il se reproduit vraisemblablement**) et dans les **Deux-Sèvres**, récemment. L'ours brun (*Ursus arctos*, 55 individus environ) est représenté essentiellement dans la chaîne pyrénéenne et ses contreforts. L'ensemble de ces prédateurs sont protégés en dehors du Chacal doré qui ne connaît aucun statut défini.

Ces phénomènes naturels de dispersion (en particulier concernant le loup) génèrent des situations conflictuelles dans les départements où l'agropastoralisme (ovin/caprin/bovin) s'est développé. Ces pratiques ne sont d'ailleurs plus uniquement liées à un « nomadisme systématique des troupeaux. **Ces conflits émergent largement, en dehors des systèmes strictement alpins**, dans de nombreuses régions de France de l'Est jusqu'en Normandie, de la région Paca jusque dans les Pyrénées Atlantiques et dans l'ensemble du Massif Central, **sans aucune anticipation probante**. (faute de suivis réels, les obligations de moyens n'étant pas mises en œuvre par l'État, concernant les phases de dispersion). Il est quasi acquis que ces interactions négatives vont se développer à court terme sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les régions situées au sud-est du massif central et jusqu'en région Bretagne (image d'illustration). Les défauts de moyens, concernant les suivis entraînent peu à peu **une politique trop systématique de tirs de destruction**. De nombreux élus, députés, sénateurs, président de conseils ou de régions et maires semblent souhaiter le développement de cette pratique de tirs, voire pratiquent des communications pour le moins douteuses en terme de dogmatisme. (en particulier sur les réseaux sociaux)

Ces interactions négatives entre prédateurs et troupeaux poussent les éleveurs à mettre en œuvre des moyens de protection, **dans l'urgence**, qui renvoient à des impératifs et donc une organisation mais également de fortes contraintes techniques, (chien de protection/présence humaine/regroupement des troupeaux et tirs létaux sur le loup essentiellement) sans aucune préparation. Alors que les syndicats paysans et Chambre d'Agriculture semblent chercher trop souvent à bloquer des pistes de

solutions connues **au détriment de l'agropastoralisme**. Il est important de constater l'échec relatif des politiques publiques pour résoudre les situations de cohabitation et cet échec semble de plus en plus criant en 2021, malgré de très nombreux tirs de destruction exercés essentiellement et pour le moment dans les Alpes. (sans résultat probant de plus, dans certains départements). Il est donc nécessaire de changer radicalement les prototypes de compréhension actuels (pour ne pas dire les dogmes, plan action loup entre autres) qui ne renvoient pas aux réalités visibles du terrain. Je confirme ici **qu'il faut environ trois ans pour mettre en œuvre les techniques** de protection des troupeaux, en fonction des nombreux contextes qui sont à étudier, face à un phénomène d'installation non détecté (trop souvent) alors que plusieurs phases progressives sont perceptibles bien avant l'officialisation de la présence du loup, par exemple. (délai moyen entre mes constats à l'Observatoire du loup et l'officialisation de la présence d'un seul individu : 44 mois)

Les quatre phases de dispersion du loup :

Il existe quatre phases de dispersion:

- 1 la phase de découverte des territoires,
- 2 la phase de pré-installation,
- 3 la phase d'installation-adaptative,
- 4 la phase d'installation-reproduction.

La phase de découverte des territoires,

durant cette première période, il faut **avoir une vision large des phénomènes de dispersion**, de nombreux axes de dispersion nationaux, régionaux et locaux se forment depuis le début des années 90, ces axes sont suivis par de nombreux individus en recherche de territoire dans une phase d'exploration. Pendant cette phase les individus matures en déplacement sont peu visibles. (60% de mâle pour 40% de femelles environ)

Les faits détectables sont rares, mais une pression d'observation forte, sur des axes précis et déterminables permet de suivre les flux de plus en plus intenses depuis l'année 2010. Les distances parcourues sont proches de 500 km et certains départements de France permettent des temps de pose dans les déplacements qui sont suivies par de nouvelles dispersions. (exemple en Sologne ou dans l'Orne et le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique)

C'est la phase la plus difficile pour l'espèce.

La phase de pré-installation,

cette période implique **une stabilisation des déplacements** dans un contexte de potentiel d'accueil élevé. Les individus présents se dispersent sur des axes de déplacement plus courts, le loup s'attribue un territoire vaste tout en explorant l'extérieure d'une zone primaire qui va évoluer peu à peu vers une zone d'installation pérenne, **les premiers faits de prédatons apparaissent** généralement sur la faune sauvage des herbivores. L'espèce reste encore relativement fantomatique et les faits de prédation sur les domestiques (ovins-veaux) sont globalement incompris. Dans les investigations de terrain, il est toutefois possible de recueillir des éléments probants. Le comportement de la faune sauvage des herbivores change, les périodes de surveillance sont plus intenses, les ruminants se nourrissent en milieu découvert, les déplacements des hardes deviennent inhabituels.

La phase d'installation-adaptative,

dans cette troisième phase, le canidé prédateur des herbivores restreint encore la surface de la « zone vitale ». Le loup adapte complètement ses déplacements au terrain et à la géographie des lieux, **il s'inscrit dans un contexte local et pose les premiers jalons d'une territorialité** qu'il va faire évoluer, les domaines vitaux changent d'orientation et se déplacent dans le même espace de temps. Les faits de prédatons sur les domestiques sont plus fréquents et souvent en rapport avec un opportunisme certain.

Les conditions météorologiques et les activités humaines changent le comportement de dispersion du canidé. Il faut même croire que le loup anticipe les phénomènes anthropiques comme l'ouverture de la chasse à la fin de l'été. Les zones de repos sont établies et évolutives, les aires de chasse connues deviennent variables, les individus en groupe sont souvent séparés et des explorations extra-zone s'engagent de plus en plus fréquemment. Les périodes de hurlement sont fréquentes également. Le canidé est tout à fait détectable par le pistage, l'observation, le relevé des nombreux indices de présence possibles. Les premières concurrences entre groupes sont détectables.

La phase d'installation-reproduction,

c'est effectivement la phase ultime qui va inscrire le loup dans nos territoires, les observations sont plus nombreuses, souvent de nuit, **les prédatons sur les domestiques sont plus fortes** à partir du mois d'Août. Durant cette période le loup disparaît parfois durant de nombreuses semaines, il s'isole et recherche des sites propices à une reproduction, les groupes se séparent provisoirement, il peut disparaître durant plusieurs semaines (7 à 19 semaines). La sectorisation du territoire est forte et évolutive. La pression de chasse du canidé s'intensifie. Les proies sont transportés et consommées sur des sites proche des lieux de prédatons (boisement, zone de repos), les sites de repos évoluent en fonction des positionnements de la faune des herbivores sauvages, voire en fonction du positionnement des troupeaux, les phases d'estivage sont intégrées aux comportements du loup. Après cette phase de nouvelles explorations extra-zone ont lieu et certains individus engagent de nouvelles recherches de territoires, **souvent accompagnés par des congénères**. Une concurrence entre les groupes présents est possible. Les installations futures s'organisent sur les axes de dispersion régionaux ou aux abords immédiats si les potentiels d'accueil sont élevés.

Les impératifs :

Alors qu'il est difficile (passage par la CADA presque obligatoire) voire impossible d'accéder à certaines données enregistrées (Canis lupus entre autres espèces) par les différents services concernés afin d'**engager les études et analyses indispensables aux compréhensions**, il est cependant possible d'établir des doutes quand à la qualité des suivis engagés depuis 2020 par l'Office français de la Biodiversité (et avant cette date concernant l'Oncfs). Les analyses des bilans du réseau loup, qu'ils soient de type « hivernal » ou « estival » font ressortir à l'évidence de nombreuses carences et défauts d'investigation de terrain pourtant totalement indispensables à l'anticipation et la responsabilisation des acteurs de terrain.

Il ressort aux contacts des acteurs de terrain que la politique de suivi basée sur l'obtention d'Adn, sur les sites d'investigation, avant toute confirmation de la présence du loup est totalement contre-productive. En effet, ce suivi par capture-marquage-recapture pourrait être efficace, toutefois sa mise en œuvre sur le terrain n'est absolument pas pertinente. **En moyenne un intervenant du réseau loup fournit moins d'un indice par an**

(piste/empreintes/proies/urines/fèces/hurllements/braconnage) et cette constatation tient lieu à diverses raisons comme, le manque de formation, d'expérience de terrain et surtout des temps de présences pour le moins inadaptés à l'espèce *Canis lupus*, canidé extrêmement mobile sur son territoire. (**déplacements compris entre 11 000 et 15 000 km chaque année en inter-zone et extra-zone**) Il faut noter également que les temps d'observation, le nombre d'intervenants et les maillages des territoires restent également indéfinis. De nombreux intervenants quittent le réseau officiel quand ils comprennent les dysfonctionnements de communication en rapport avec leurs propres constats de terrain. (de nombreux filtres sont en place à priori)

Il ressort par ailleurs dans une étude publiée en anglais chez un éditeur américain, concernant les même « maillages », les chiens formés à la détection d'indices (3 chiens connus en fonction) trouvent 4,5 fois plus de crottes que l'équipe de bénévoles du réseau loup, dont 25% ne sont pas exploitables génétiquement, et dont, concernant celles qui sont exploitables, 95% sont confirmées « lupus »! Fait important, 8% des individus détectés sont des haplotypes W1, c'est à dire des individus de la sous-espèce *Canis lupus lupus* (non italicus donc), c'est à dire le loup gris commun ou vulgaire! Ce qui laisse entendre qu'il est bien plus présent que ce qui était affiché jusqu'à présent! (ce canidé est un spécialiste des grosses proies et cela implique des faits de prédatons sur bovins et équins de plus en plus fréquents, les chiffres attestent déjà de faits récurrents à ce sujet et ils vont se développer à courts et moyens termes très probablement, en France) Encore plus étonnant, l'utilisation de chiens permet de dissocier 4 fois plus d'individus différents (génétiquement) que les bénévoles du réseau officiel (4500 personnes en 2021), sur les mêmes parcours et un grand nombre de mâles (70% d'individus mâles pour 30% de femelles), ce qui ne veut pas dire qu'il y a 4 fois plus de loups, puisque les modèles mathématiques sont censés compenser les biais. (toutefois la modélisation minore les effectifs d'environ 40%, voire plus, c'est le cas chez le phoque gris au Canada en 2011)

Le plan action loup actuel est basée sur des approximations variables suivant les régions et ne permet en aucun cas une anticipation des nombreux phénomènes ce qui conduit à toujours plus de tirs, pour la plupart inutiles. **Alors que des pressions s'exercent pour que cette politique de destruction devienne la règle !**

La création de comités d'accompagnement départementaux sur l'ensemble du territoire national devient un impératif. En effet la prédation diffère par la nature de l'animal (loup, lynx, ours, potentiellement chacal doré) mais aussi en fonction des territoires et de leurs nombreux contextes locaux (montagne, plaine, forêt, maquis, etc.). La progression de la dispersion des populations de prédateurs **doit être anticipée**. Ces comités doivent être ouverts et composés des différents acteurs : bergers, éleveurs, associations de protection de l'environnement, scientifiques, chasseurs, élus, spécialistes de l'espèce. Ils pourraient être chargés du suivi des espèces et de l'appui aux éleveurs et bergers. **La mise en place de formations** (formations initiales et formations professionnelles) sur la gestion de situation d'attaques, sur la présence de chiens de protection, sur la connaissance des prédateurs (biologie et éthologie) est un besoin connu. La mise en œuvre de modules d'enseignement dans les lycées agricoles et les écoles de bergers paraît probante également. La continuité et **le renforcement des aides financières** pour l'embauche et la rémunération de bergers, le renforcement des aides financières pour l'achat de clôtures et la rénovation des cabanes pastorales, l'accroissement des aides financières pour l'achat et l'entretien de chien de protection vont devenir primordiaux. Il est aujourd'hui évident que **l'OFB doit communiquer plus régulièrement et en temps réel sur la présence des prédateurs (suspectée, probable ou certaine)**, que ces données doivent être centralisées et rendues publiques (obligation de moyen). Il est important que des diagnostics de vulnérabilité soient réalisés gratuitement chez les éleveurs qui le réclament et obligatoirement après une première attaque. Un agent de l'État, un naturaliste indépendant et un paysan mandaté par les organisations professionnelles doivent composer le comité d'experts réalisant ces diagnostics. Dans toutes les zones d'agropastoralisme des actions de

communications doivent être entreprises auprès des autres usagers (touristes, sportifs, habitants, élus) afin de les informer sur les conduites à tenir auprès des troupeaux et en présence des chiens de défense. Concernant les tirs de prélèvements : Les dynamiques des populations des grands prédateurs ne permettent pas des prélèvements injustifiés risquant de nuire à long terme à la survie de chaque espèce (probabilité actuelle d'une chute de population à 30 ans, environ 10%). Les tirs devraient être exercés en dernier recours et à titre exceptionnel, **sous le contrôle d'observateurs indépendants** afin d'évaluer les conséquences des destructions sur les populations de loups. Il faut également développer l'expérimentation de nouvelles mesures de protection, telles que des brigades mobiles d'aide-bergers pouvant soulager les bergers et éleveurs dans les jours suivants une attaque. (cette pratique est restée au stade de l'expérimentation malgré de bons résultats) Le contrôle plus strict et des sanctions exemplaires concernant des actes de braconnage vraisemblablement toujours plus nombreux demandent d'engager les **études sur le braconnage cryptique** en France. (loup, ours et lynx sont régulièrement braconnés). Les obligations de moyens et de résultats sur le suivi des populations des grands prédateurs et les moyens de protection des troupeaux doivent être clairement définis et rendus public. Des études scientifiques devraient être menées, en collaboration avec les acteurs sur la cohabitation entre élevage et grands prédateurs selon les différents contextes territoriaux et sur l'impact des mesures en cours.

Rédacteur : Jean-Luc Valérie Observatoire du loup.

Sources diverses : (non exhaustif)

Illustration : louve observée seule et accompagnée en Bretagne en 2020, environ 15 mois.

http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/BILAN_DISTRIBUTION_LYNX_2018_2.pdf

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2507579832880405&substory_index=0&id=1399060187065714

<https://observatoireduloup.fr/carte-de-dispersion-du-loup-en-france/>

<https://www.lanouvellerepublique.fr/montmorillon/ils-suivent-les-voies-ferrees>

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/un-chacal-dore-observe-dans-les-deux-sevres-1612274830>

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01909625/document>

<https://observatoireduloup.fr/wp-content/uploads/2021/02/SUR-LA-PISTE-DU-LOUP-EN-BRETAGNE...VERSION-148X210-1.pdf>

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-les-dommages-a3854.html>

<https://observatoireduloup.fr/2021/01/18/detection-du-loup-et-officialisation-de-sa-presence-les-delais-constates/>

<https://www.youtube.com/watch?v=yrON-DzchmQ&t=2s>

https://bioone.org/journals/journal-of-vertebrate-biology/volume-69/issue-3/jvb.20102/Wolf-scat-detection-dog-improves-wolf-genetic-monitoring-in-new/10.25225/jvb.20102.full?fbclid=IwAR1_AYfWEzkfxmWgVJcRnQCg0jF0FhwH_MNzXbyoDeqid58vICcE1UsgIs8

<https://observatoireduloup.fr/2021/02/28/chiens-renifleurs-letude-qui-ne-peut-etre-publiee-sur-loupfrance-fr/>

https://www.loupfrance.fr/wp-content/uploads/Note_MAJ-effectifs_Survie-VD-1.pdf